

**CONDITIONS TARIFAIRES**  
**OFFICE NOTARIAL DE GOURIN (56)**

Applicable à partir du 01 janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018

I) La majorité des actes notariés donne lieu à la perception d'un émoulement proportionnel fixé par le décret n°2016-230 du 26 Février 2016

II) Une minorité des actes notariés donne lieu à coût forfaitaire, comprenant nos honoraires, de :

ENUMERATION	PRIX H.T	PRIX T.T.C. (TVA à 20 %)
Testament Olographe	65,87 €	79,04 €
Testament Authentique	157,57 €	189,08 €
Donation Entre Epoux	300,16 €	360,19 €
PACS	336,76 €	404,11 €
Déclaration d'Insaisissabilité	547,55 €	657,06 €
Mandat de Protection Future	261,13 €	313,35 €
Contrat de Mariage sans apport	319,92 €	383,90 €
Procuration authentique	102,33 €	122,79 €
Adoption	204,55 €	245,46 €

III) Une minorité des actes notariés sont non tarifés

Pour certains d'entre eux relevant notamment du droit des sociétés, l'Office Notarial de GOURIN applique le tarif suivant :

Enumération	PRIX H.T	PRIX TTC (TVA à 20 %)
Bail commercial	1 mois de loyer avec un forfait minimum de 500,00 €	1 mois de loyer avec un forfait minimum de 600,00 €
Vente de fonds de commerce	2,5 % du prix de vente H.T jusqu'à 100,000,00 € avec un minimum de 1,250,00€ H.T	2,5 % du prix de vente jusqu'à 100,000,00 € avec un minimum de 1.500,00 €
	De 100.001,00 € à 200,000,00 € 1,5 %	De 100.001,00 € à 200.000,00 € 1,5 %
	Au delà de 200.001,00 €: 1% H.T	Au delà de 200.001,00 € 1%
Mise à jour de statuts de société et formalités auprès du RCS (par société).	208,33 €	250,00 €
Etablissement d'un avant-contrat	200,00 €	240,00 €
Calcul complexe de plus-value	125,00 €	150,00 €
Répartition taxe foncière	25,00 €	30,00 €
Déplacement pour relevé de compteur EDF-EAU, assainissement, etc.....	41,67 €	50,00 €
Acte de dépôt de pièces diverses	41,67 €	50,00 €

**REMISES ACCORDÉES PAR L'OFFICE NOTARIAL (applicable à la date de l'ouverture du dossier)**

Conformément à la législation, l'office notarial a fixé les remises suivantes :

10% des émoulements, en matière de vente habitation, donation et partage, pour une base taxable à partir de 1.000.000,00 €

20 % des émoulements, en matière de vente non résidentielle, échange, apport, fusion, pacte Dutreil, prêt, crédit-bail, mainlevée, bail à construction, pour une base taxable comprise entre 5,000,000 EUR et 10.000.000,00 €

40 % des émoulements, en matière de vente non résidentielle, échange, apport, fusion, pacte Dutreil, prêt, crédit-bail, mainlevée, bail à construction, pour une base taxable à partir de 10.000.000,00 €

12/1

**IV) Les formalités, non prévues par le décret, feront l'objet de la tarification suivante :**

<b>FORMALITES</b>	<b>PRIX H.T</b>	<b>PRIX T.T.C. (TVA à 20 %)</b>
<b>DIVERS</b>		
Avis de valeur immobilière	125,00 €	150,00 €
Expertise immobilière (rapport détaillé écrit)	416,67 € + frais de déplacement	500,00 € + Frais de déplacement
Copie d'acte jusqu'à 30 pages	16,67 €	20,00 €
Copie d'acte au delà de 30 pages + annexes	29,17 €	35,00 €
Calcul de fermage	20,83 €	25,00 €
Attestation de propriété	16,67 €	20,00 €
Demande d'état hypothécaire	25,00 €	30,00 €
Gestion compte séquestre	1 % des paiements effectués	1 % des paiements effectués
Rédaction d'une consultation juridique	200,00 € / heure	240,00 € / heure
Rédaction et envoi d'un courrier (unitaire) hors consultation juridique écrite	4,17 € hors affranchissement	5,00 € hors affranchissement
Frais de déplacement	0,5 €/KM	0,6 € / KM
Procuration sous seing privé	22,00 €	26,40 €
Etablissement déclarations de revenus et/ou d'impôt sur la fortune (par déclaration)	83,33 €/l'heure	100€/l'heure
Recouvrement amiable et/ou encaissement de loyer et/ou de créances (par location et/ou créance)	7,20% du montant recouvré	7,20% du montant recouvré
<b>SUCCESSION</b>		
Transfert des comptes aux ayants-droits, par établissement	41,67 €	50,00 €
Règlement de factures (par facture réglée)	8,33 €	10,00 €
Prise en charge d'une demande réversion de retraite (par caisse)	83,33 €	100,00 €
Prise en charge de l'encaissement des contrats d'assurance-vie dénoués (par contrat)	125,00 €	150,00 €
Souscription et/ou résiliation pour le compte des ayants-droits, de contrats d'assurance habitation ou autres	41,67 €	50,00 €
Formalités CESU (chèque emploi service universel), licenciement, solde de tout compte	250,00 €	300,00 €
Déblocage des fonds des établissements bancaires, caisses de retraites et encaissement pour le compte des héritiers, établissement du compte de succession et répartition des quotes-parts	0,5% du montant recouvré	0,5% du montant recouvré
Etablissement compte d'administration ordinaire	1/2 des Emoluments perçus en cas de partage avec un minimum de 41,67 €	1/2 des Emoluments perçus en cas de partage avec un minimum de 50,00 €
<b>VENTE</b>		
Etablissement d'un avant-contrat	200,00 €	240,00 €
Calcul complexe de plus-value	125,00 €	150,00 €
Répartition taxe foncière	25,00 €	30,00 €
Déplacement pour relevé de compteur EDF-EAU, assainissement, etc.....	41,67 €	50,00 €
<b>HONORAIRES DE NEGOCIATION</b>		
De 0 à 3500 € = 17 % soit 595,00 € HT - De 3500 à 15000 € = 6 % soit 690,00 € HT - de 15000 à 50000 € = 4 % soit 1400 € HT - de 50000 à 100000 € = 3,30 % soit 1650 € HT - Au delà de 100,000 € = 3 % - TVA en sus au taux en vigueur au jour de signature de l'acte		



OFFICE NOTARIAL  
HERVE LE MEUR  
56110 GOURIN

**CONDITIONS TARIFAIRES OFFICE NOTARIAL DE GOURIN**

CONSULTATION	41,67 € HT/demi-heure soit 50,00 € TTC/demi-heure
PRESTATION OU DILIGENCE	Facturation au temps passé, degré de difficulté et préservation des intérêts de chacune des parties

( Décret n°2016-230 du 26 février 2016, article L444-1 du code de commerce)

A handwritten signature or scribble consisting of several overlapping, curved lines, possibly representing a stylized letter or a signature.